

"C'est la Rentrée !"

Bientôt ce sera les vacances et après ce sera le retour en classes.

Pour de nombreux enfants le service Animation ouvrira ses portes – Périscolaire – Restauration – Centre de loisirs.

Afin d'être sûr d'avoir un repas le jour de la rentrée et les suivants, il serait judicieux et bienvenu de créer, modifier le dossier d'inscription dès à présent !

Envoyez-nous :

- ✓ La fiche sanitaire complétée **et** les copies du carnet de santé
- ✓ La photocopie de la 1ere page de l'avis d'imposition 2023
- ✓ L'attestation d'assurance avec la garantie individuelle accident
- ✓ Un Relevé d'Identité Bancaire
- ✓ La copie de la carte Nationale d'Identité du responsable

Nouveauté Spéciale Crise Sanitaire

Vous pouvez nous envoyer les documents demandés en photo à notre adresse mail.

Bien cadrées, bien éclairées, cela évite les copies et les stockages.
Le mieux est de scanner les documents !

Pour nous trouver, nos adresses :

**2 rue des Hirondelles
57730 VALMONT**

Notre portail :

valmont.belamiportailfamille.fr

Notre mail :

periscolaire@mairiedevalmont.fr

Notre portable :

06.42.97.63.50

Attention !

Le service est fermé du
28 juillet au 28 août 2023.
Les demandes seront traitées
en back office

Attention !!!

**Les délais de prévisions
changent**

*Merci de consulter la notice sur
les délais de réservation*

Le Portail ? Pourquoi ?

La gestion de votre dossier famille (Externe)

Avant le portail, la gestion PAPIER des usagers et de leur dossier prenait un certain temps.

Il fallait, à la rentrée ou à l'approche du centre de loisirs d'été, mobiliser une personne qui ne faisait que de la saisie sur plusieurs jours. Et ça, si les documents demandés étaient fournis et actualisés !

Avec le portail, chaque usager est responsable des informations qu'il transmet ou qu'il ne transmet pas : les numéros de téléphone qui changent en cours d'année, les vaccins qui s'ajoutent au suivi médical, les personnes autorisées à raccompagner l'enfant, l'autorisation pour l'enfant de rentrer seul à la fin des activités, etc...

En plus, nous pouvons imaginer que vous puissiez être plusieurs parents à saisir simultanément vos dossiers → gain de temps pour chacun

La gestion de votre dossier famille (Interne)

Nous vous demandons des documents :

Fiche sanitaire : Spécifie l'état de santé effectif de vos enfants avec une signature réelle attestant de votre responsabilité. La copie des vaccins doit être jointe au document !! Ce document suit l'enfant en cas d'hospitalisation d'urgence.

Attestation d'assurance – Individuelle accident : Garantie que votre enfant est bien assuré dans le cas où il se blesse seul. Voir la note à la page suivante page suivante.

Avis d'imposition : permet de calculer le tarif à partir de vos revenus et des personnes à charge.

Relevé d'identité Bancaire : pour le règlement automatique de vos prestations.

La copie de la carte d'identité du payeur : Pour identifier les responsables

Chaque année, votre dossier doit être remis à jour parce que les situations sanitaires, les situations fiscales, les situations administratives peuvent avoir changées.

Individuelle accident

Nul n'étant à l'abri d'être blessé au cours d'un accident de la route, domestique, à l'école, dans le cadre de son activité professionnelle ou encore d'une activité sportive, il est bon de se pencher sur la question des indemnités. Car tous les accidents ne sont pas automatiquement couverts par une assurance, or les conséquences peuvent être très contraignantes, voire dramatiques pour l'entourage : c'est alors qu'entre en scène la garantie individuelle accident.

Pourquoi souscrire une assurance individuelle accident ?

Dans la vie, seuls deux cas d'accidents donnent systématiquement lieu à une indemnisation de la victime pour les dommages corporels qu'elle a subis. Le premier est l'[accident du travail subi par un salarié](#), couvert par l'assurance accidents du travail – maladie professionnelle de l'entreprise. Le second est l'accident de la circulation subi par un piéton ou un cycliste : c'est l'assurance auto du véhicule incriminé qui indemnise la victime, même si celle-ci a une part de responsabilité.

Dans les autres cas, nul n'est indemnisé pour les dommages corporels subis, à moins d'avoir souscrit une assurance individuelle accident. Cette garantie se retrouve dans de nombreux contrats :

- l'[assurance scolaire](#),
- l'assurance auto tous risques (en option),
- les assurances proposées par les clubs sportifs,
- les assurances professionnelles pour les non salariés,
- l'assurance des accidents de la vie courante (GAV)...

Que couvre cette garantie ?

L'individuelle accident indemnise l'assuré en cas de dommages corporels subis au cours d'un accident, que la victime soit responsable ou non, qu'un tiers responsable soit identifié ou non.

Les prises en charges varient d'un contrat à l'autre, mais comprennent globalement les engagements de frais suivants :

- les frais médicaux, d'hospitalisation, médicaments, etc.,
- les frais d'obsèques en cas de décès,
- le préjudice financier causé par un arrêt de travail ou une invalidité permanente,
- les frais de recherches, de secours et de rapatriement,
- une partie des frais de défense-recours en cas de poursuite judiciaire.

Les réservations PERISCOLAIRE à partir du portail

Avant le portail, nous recevions des feuilles papiers quand nous les recevions, puis par Google Forms, nous avons informatisé le service. Mais là encore une personne était mobilisée pour retranscrire les inscriptions d'une feuille type Excel dans le logiciel.

Certains parents avaient trouvés une parade aux inscriptions en ligne via Google, ils faisaient les inscriptions le dimanche soir à 22h ou le lundi matin avant d'accompagner les enfants à l'école ?!

Comment fournir 1 ou 10 repas entre 08h30 et midi ?

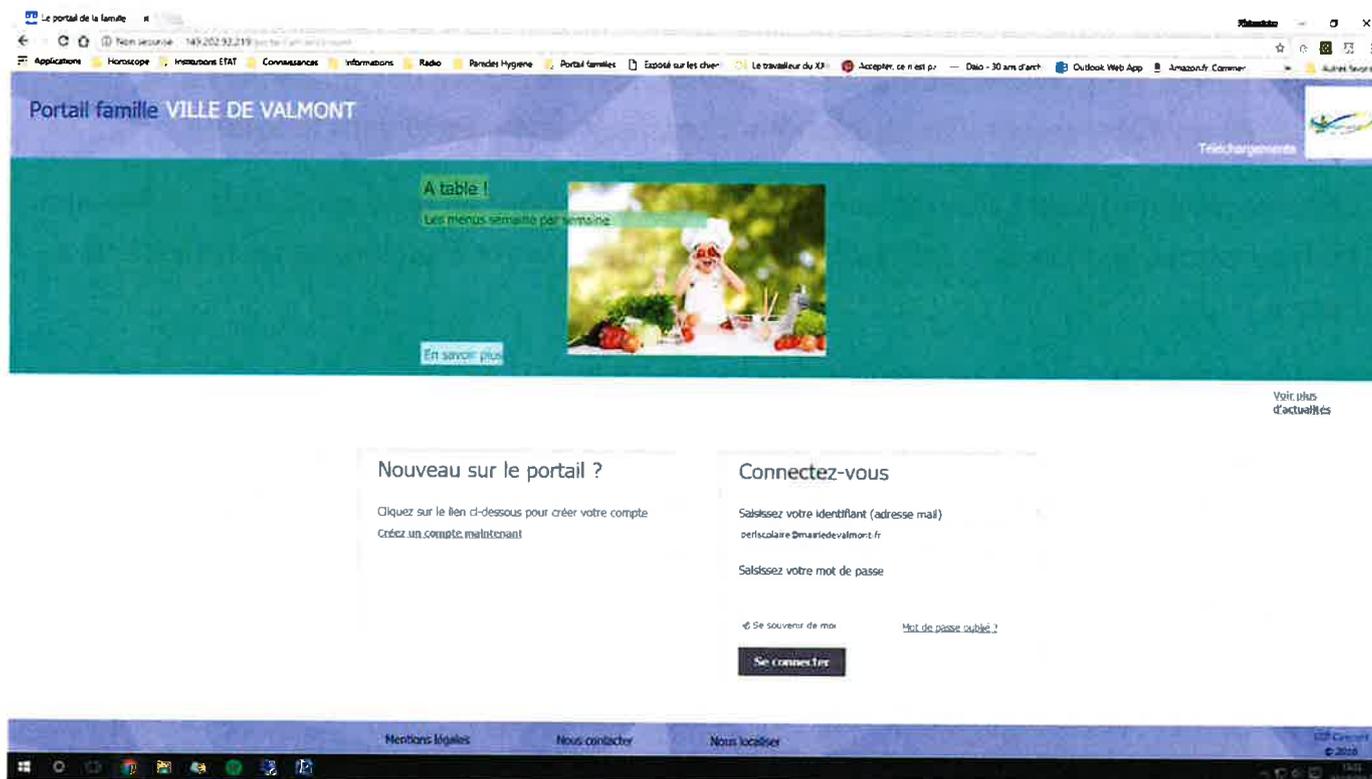
Le portail simplifie cette mesure. Il se bloque aux heures convenues et les usagers s'organisent. Après la réunion du 05/10/2017, les réservations par mail ou SMS seront observées uniquement pour des situations imprévisibles – ce qui exclue les réservations mensuelles.

Les réservations EXTRASCOLAIRE à partir du portail

Avant le portail, il fallait fournir une fiche sanitaire avec copies des vaccins à chaque centre de loisirs. Cela permettait d'avoir une inscription signée par les parents (certains enfants s'inscrivaient auprès des animateurs alors que les parents n'étaient pas informés).

Avec le portail, quelques clics sur un pc et c'est fait. Vous pouvez lire le programme, connaître toutes les modalités de prise en charge pour une sortie par exemple ou un séjour PASS+.

Enfin des images ... du portail



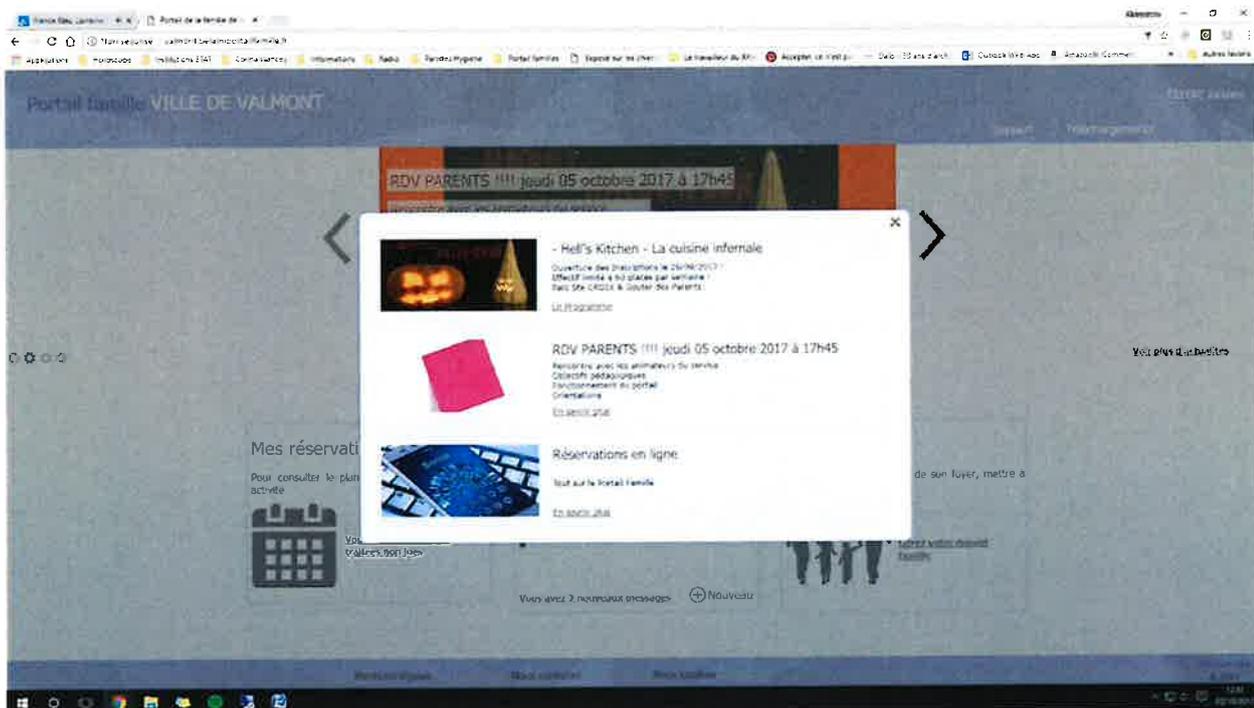
La page d'accueil

Donne des informations pratiques comme le menu de la semaine, il faut cliquer sur « en savoir plus »

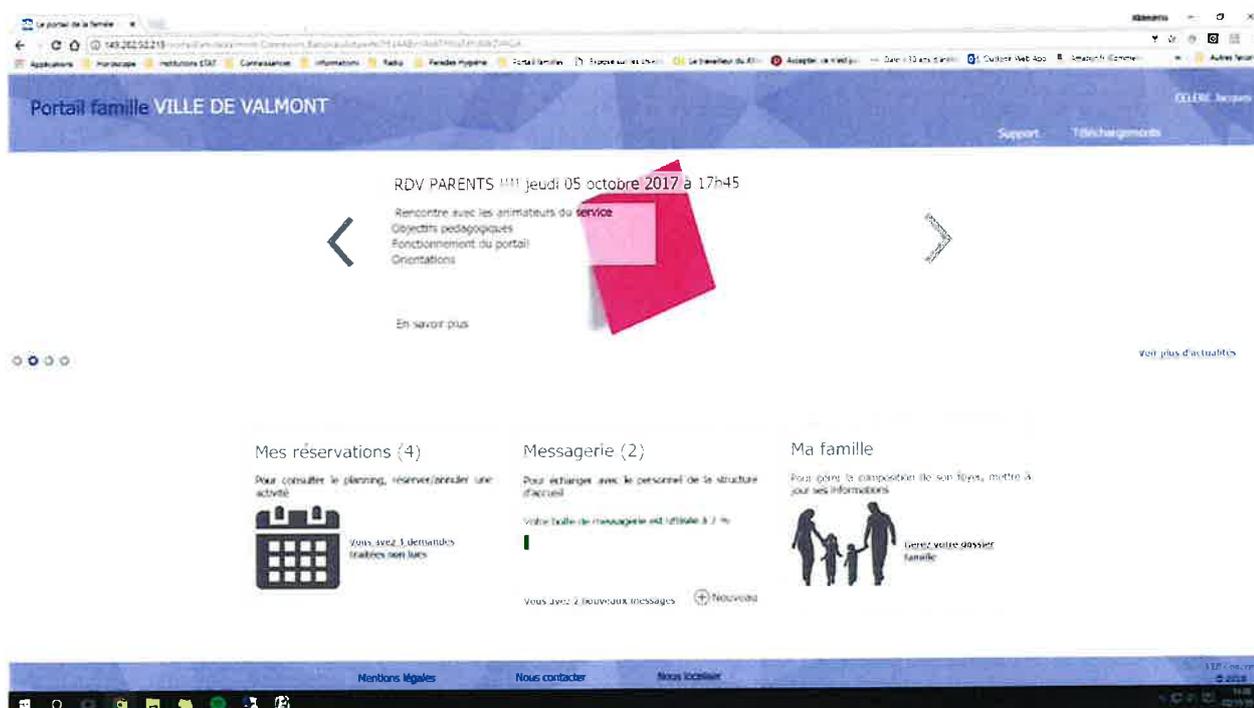
Pour se connecter au service : une adresse mail valide et votre mot de passe.



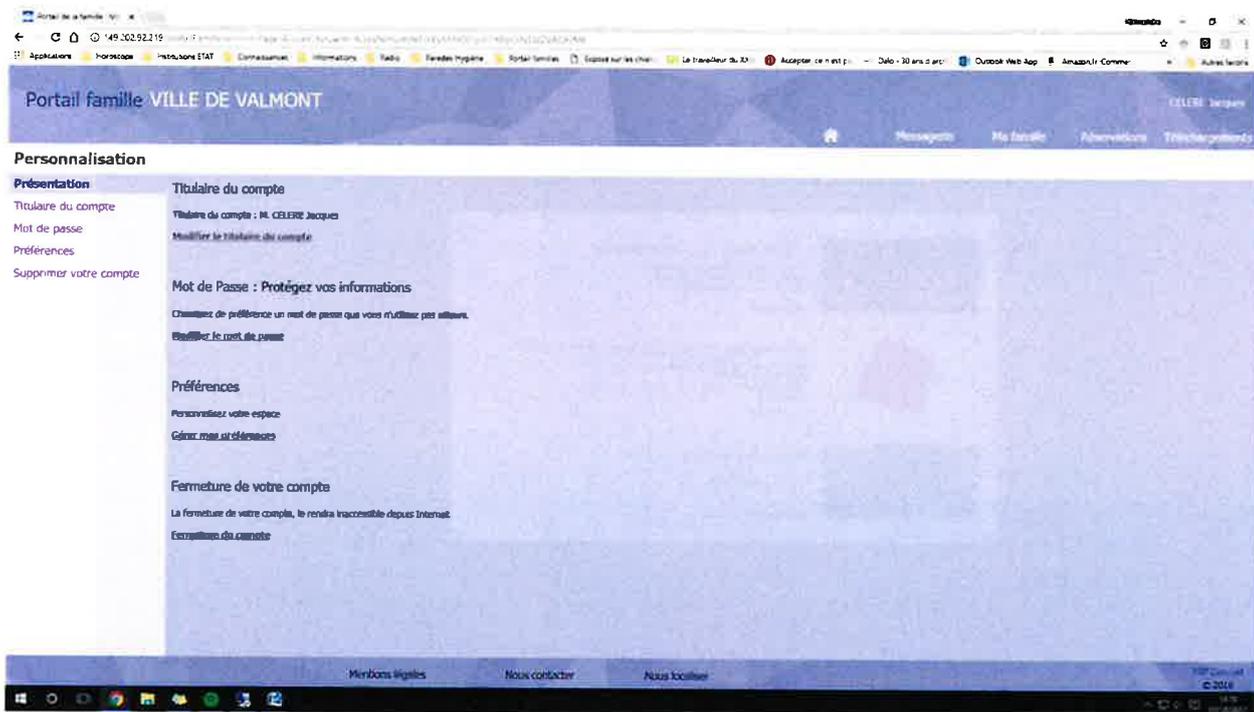
Choisissez un mot de passe simple à retenir, c'est juste pour l'inscription à la cantine !!!



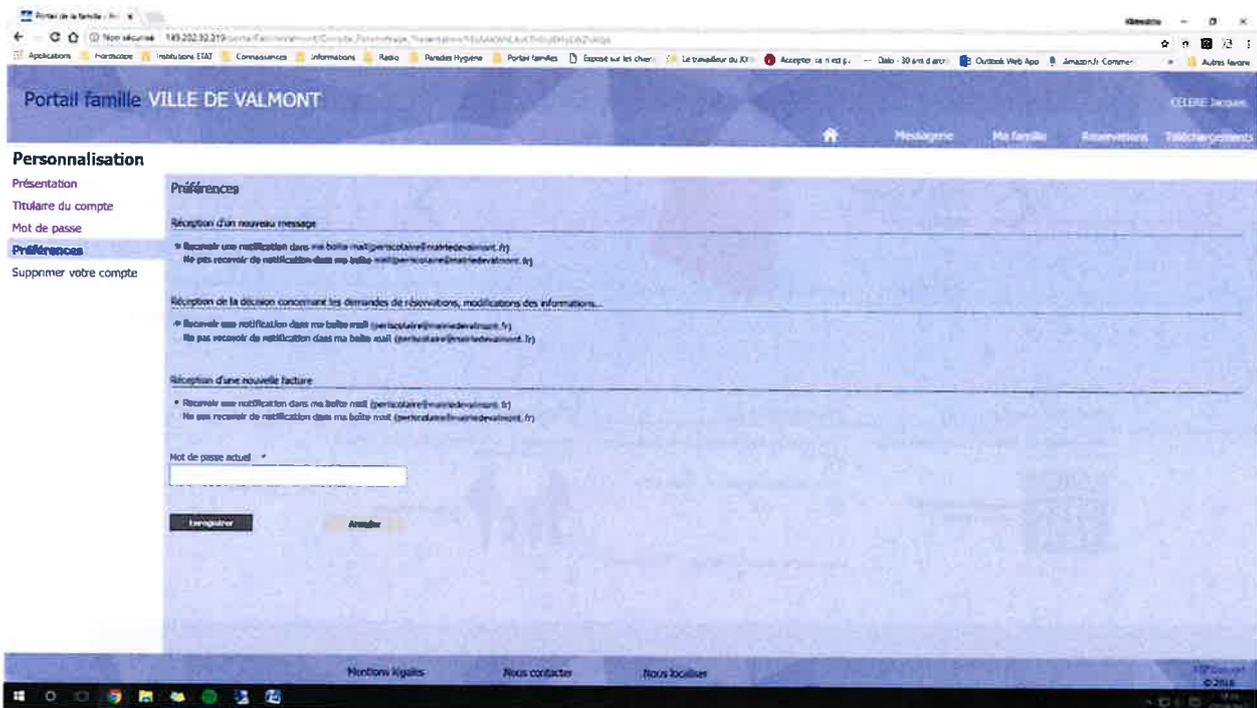
Les informations importantes apparaissent en mode « Pop Up »
 Vous pouvez cliquer sur l'info qui vous intéresse ou fermer les pop-up's



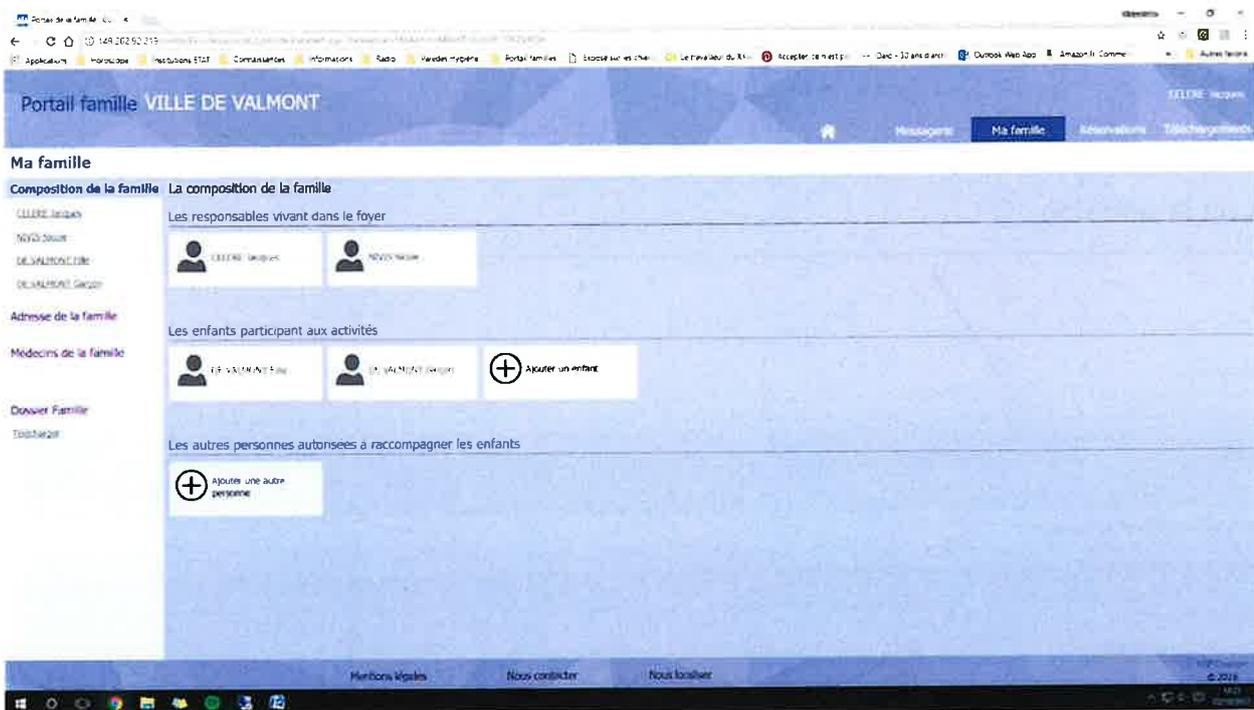
Sur la page principale, les informations en cours défilent dans le bandeau, vous pouvez cliquer sur les flèches gauche/droite pour atteindre l'information choisie. D'autres infos sont disponibles en sélectionnant « voir plus d'actualités ». Sont archivées ici, les informations de base, qui sont rarement modifiées mais qui ont une certaine importance : les tarifs, les projets et règlements, le système de paiement.



En cliquant sur votre nom, vous pouvez personnaliser votre compte c'est à partir de la que vous pouvez modifier les informations concernant les enfants, leur santé, les personnes autorisées à les accompagner, s'ils peuvent rentrer seuls, etc...



Dans l'onglet Préférences, il est souhaitable d'activer toutes les notifications et de valider cette option avec le mot de passe (celui que vous avez utilisé pour vous connecter).



Dans l'onglet Famille, vous pouvez intervenir sur le dossier de chaque personne.

👉 Pour revenir au menu principal, cliquez sur la petite maison située à gauche de l'onglet « Messagerie » ou vous rendre directement sur la partie « Réservations » en cliquant dessus.

Les réservations en ligne

Sur cette image : on distingue 3 parties distinctes

Réservations régulières : A utiliser en priorité, comme mode d'inscription sur l'année, le mois ou la semaine

The screenshot shows the 'Portail famille VILLE DE VALMONT' website. The main heading is 'Espace de réservations et annulations'. There are three main sections:

- Mes demandes de réservations régulières**: Includes a link to generate regular reservations and a button labeled 'Mes demandes de réservations régulières'.
- Mes demandes de modifications ponctuelles**: Includes a link to view the history of modification requests and a button labeled 'Historique de mes demandes ponctuelles'.
- Inscriptions validées par la structure d'accueil**: A calendar for 'Octobre 2017' with a table of reservation status.

Octobre 2017	
Fille	Réserver
Garçon	Réserver

Ici c'est le récapitulatif des demandes validées ou non par la structure

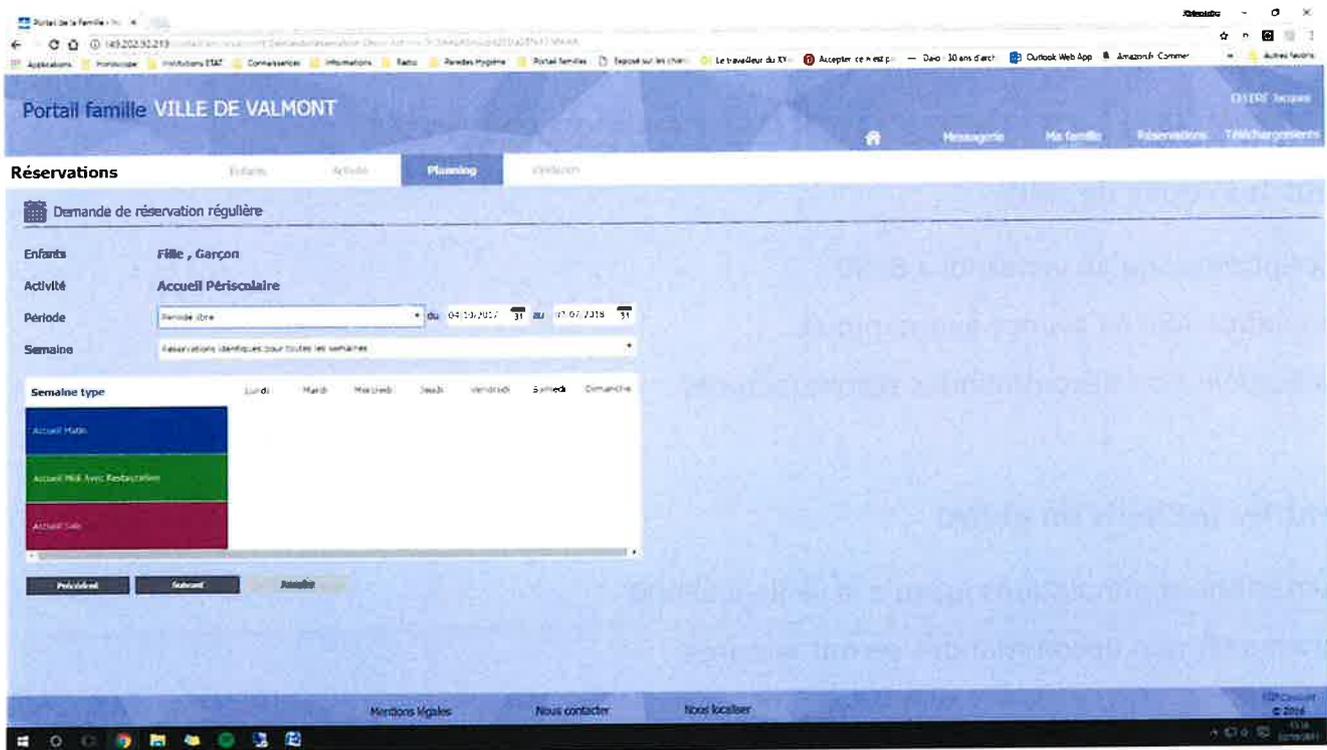
C'est un calendrier qui indique avec des couleurs ce qui est réservé

Vous voulez inscrire votre enfant au périscolaire, cliquez sur **RESERVATION REGULIERE** puis « nouvelle demande ».

Choisissez l'enfant concerné, deux enfants peuvent avoir deux plannings différents ou identiques.

Si vos deux enfants viennent aux mêmes heures les mêmes jours, cochez les deux.

Puis, vous cochez « **Accueil périscolaire** », cette option intègre la cantine.



Période libre : vous choisissez de date à date (pour une semaine, pour un mois, etc.)

A l'année : par défaut tout le restant de l'année

Semaine : Vous pouvez avoir un planning identique chaque semaine ou choisir un planning des semaines paires et un planning des semaines impaires

Puis vous cochez les cases selon vos besoins. Le planning sera reproduit à l'identique semaine paire ou impaire selon vos choix sur la période choisie.

Puis **VALIDER ET CONFIRMER** la demande.

Là, votre demande apparait de notre côté et nous procédons à la validation ou non de la demande. Vous recevrez une notification par mail.

En ce qui concerne les réservations :

Pour les repas de midi

Inscription jusqu'au vendredi à 8h30

Annulation 48h à l'avance avant minuit.

Les accueils non décommandés seront facturés

Pour les accueils du matin

Inscriptions et annulations jusqu'à la veille à 18h00

Les accueils non décommandés seront facturés

Pour les accueils du soir

Inscriptions et annulations jusqu'à jour même à 08h30

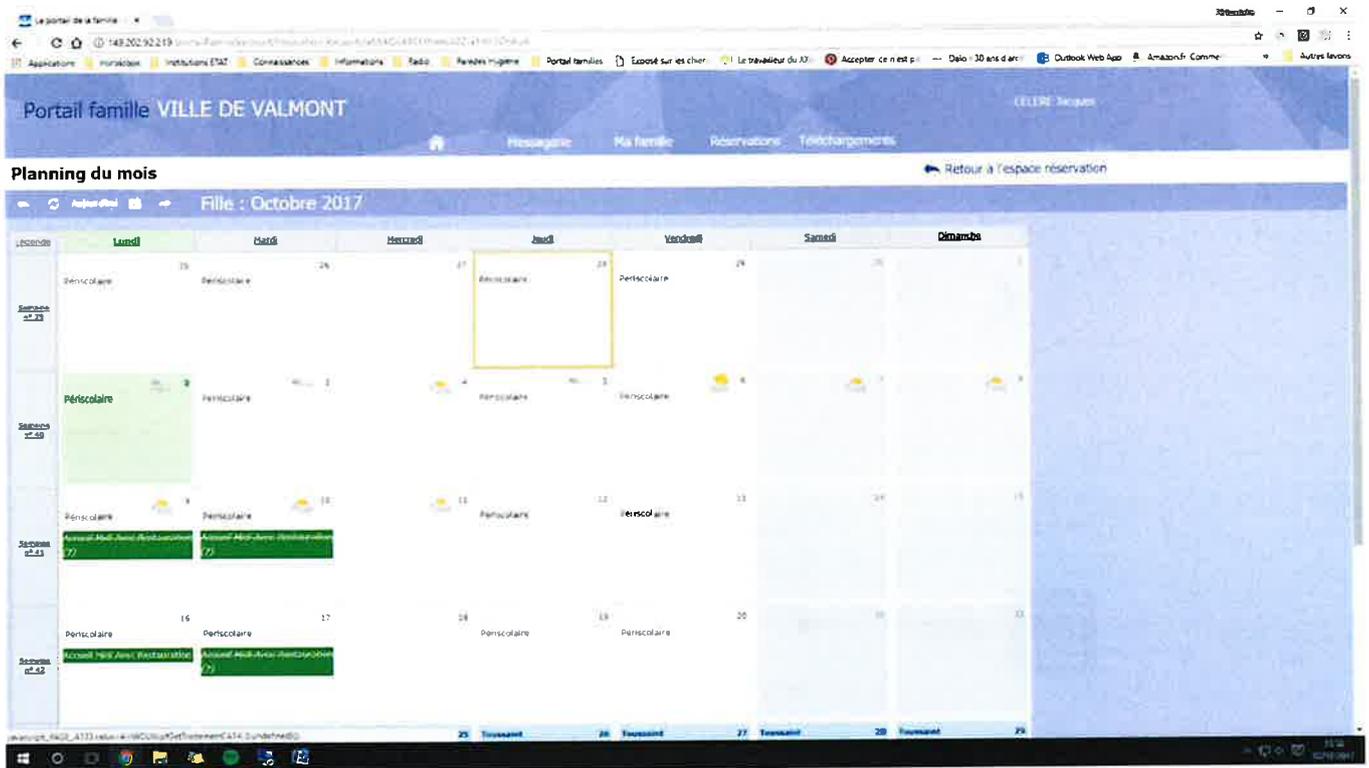
Les accueils non décommandés seront facturés



Inscrivez vos enfants sur de longues périodes, le mieux étant l'année scolaire



Nous transmettons les effectifs hebdomadaires chaque vendredi pour que le traiteur puisse faire également ses commandes. Il est plus facile de redistribuer un repas commandé en trop que d'en inventer un en dernière minute !



Autre cas :

Le planning est fait pour l'année, cependant la cantine du jeudi doit être annulée. Allez sur le CALENDRIER, cochez la case du jeudi midi, **Da** doit apparaître en Rouge (Da -veut dire demande d'annulation) et ce, sur tous les jeudis midi choisis.

Valider les demandes et vous recevrez une confirmation par mail lorsqu'un animateur aura vérifié votre demande.

Vous voulez inscrire votre enfant au centre de loisirs

Vous voulez inscrire votre enfant au centre de loisirs, cliquez sur **RESERVATION REGULIERE** puis « **nouvelle demande** ».

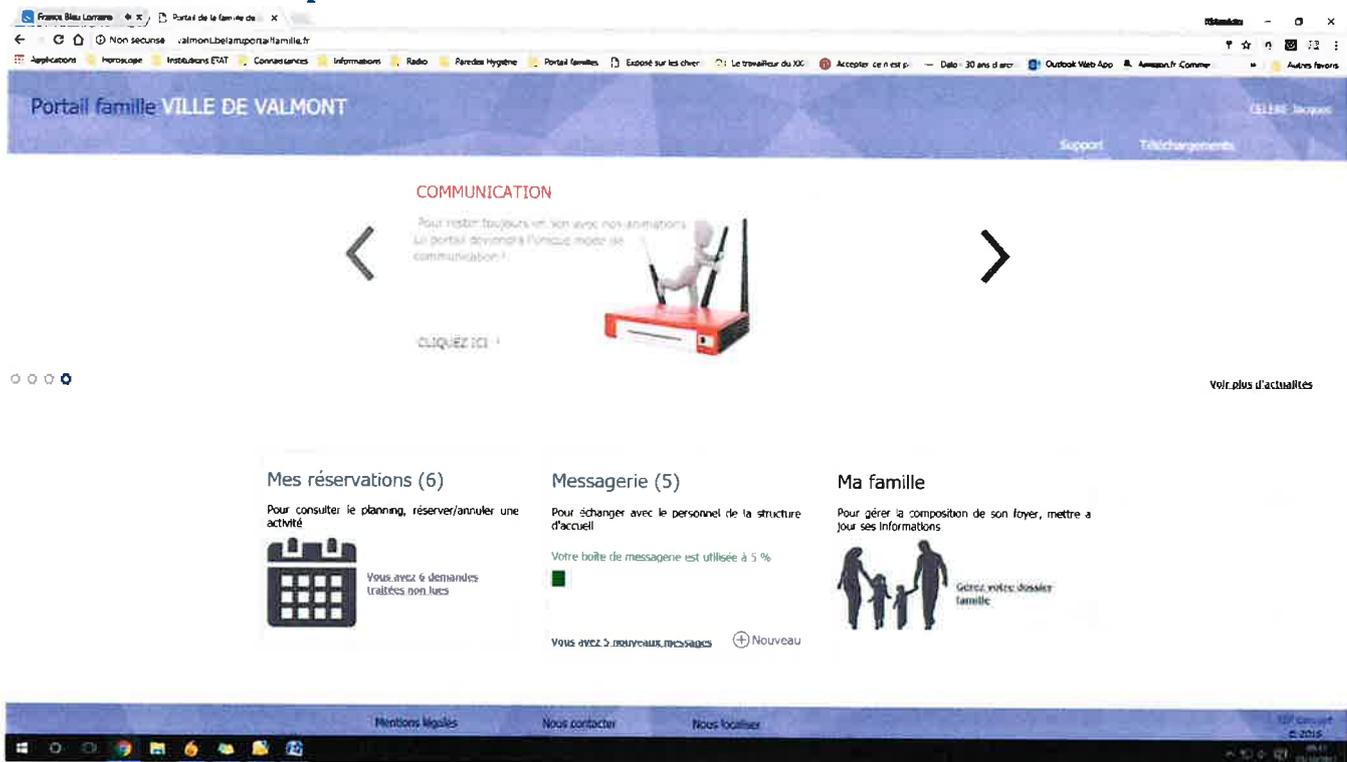
Choisissez l'enfant concerné, deux enfants peuvent avoir deux plannings différents ou identiques.

Si vos deux enfants viennent aux mêmes heures les mêmes jours, cochez les deux.

Puis, vous cochez « **Centre de loisirs** », la période est déjà définie.

Il reste à **cocher les jours** et les options proposées que vous souhaitez (Nuitées par exemple)

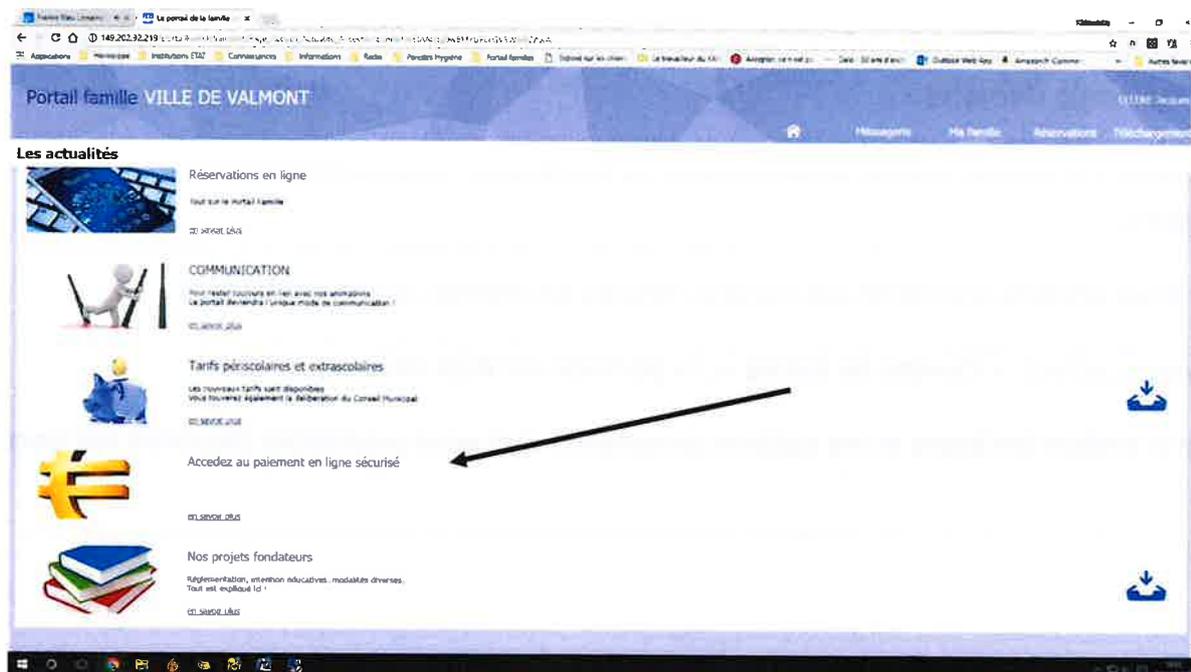
Les factures sur le portail

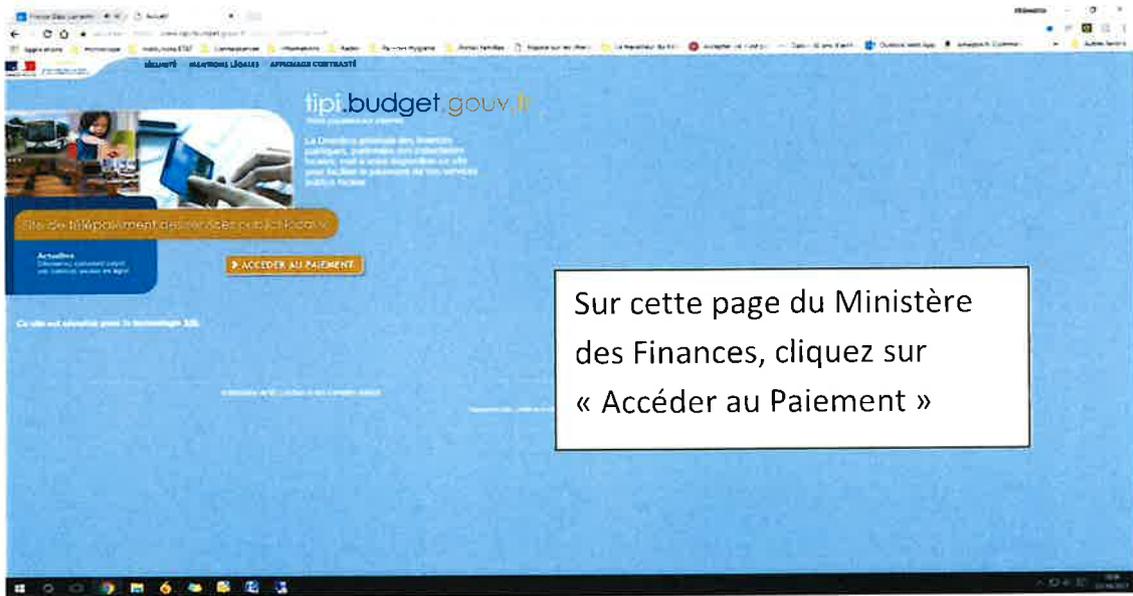


Cette page test ne possède pas de rubrique « **Factures** ».

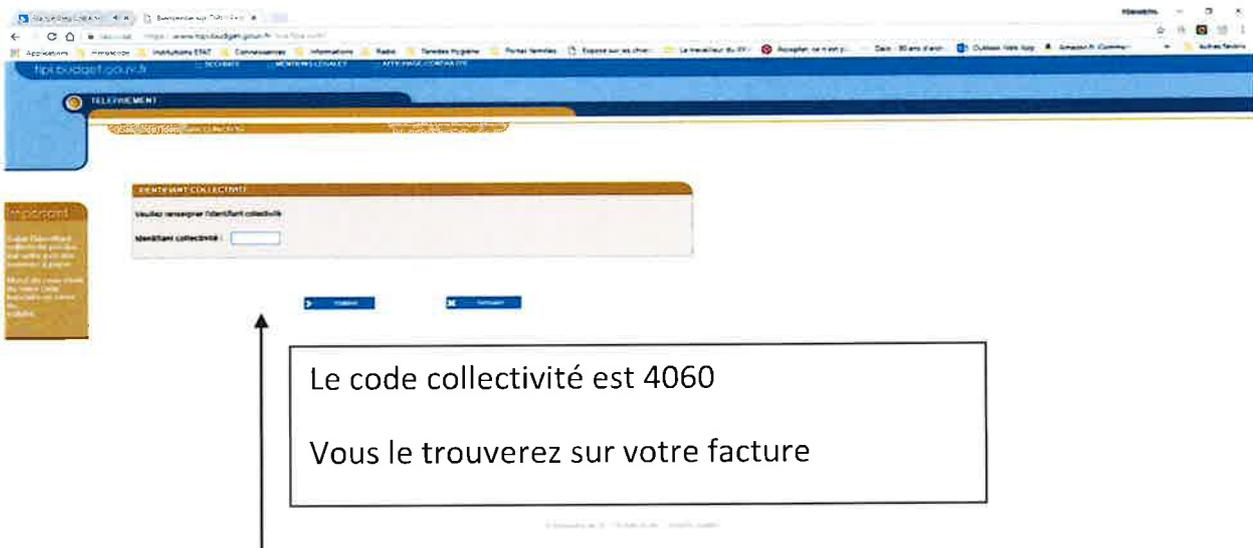
Dans votre espace, vous pourrez consulter les factures en cours. Vous pouvez les régler par différents moyens comme :

- L'espèce
- Le chèque
- Le prélèvement (Les prélèvements bancaires automatisés par le Trésor Public sont gratuits, selon votre banque. Renseignez vous !)
- Le paiement en ligne : Avec votre carte bancaire sur un site sécurisé du Ministère des Finances à partir de l'écran ci-dessous

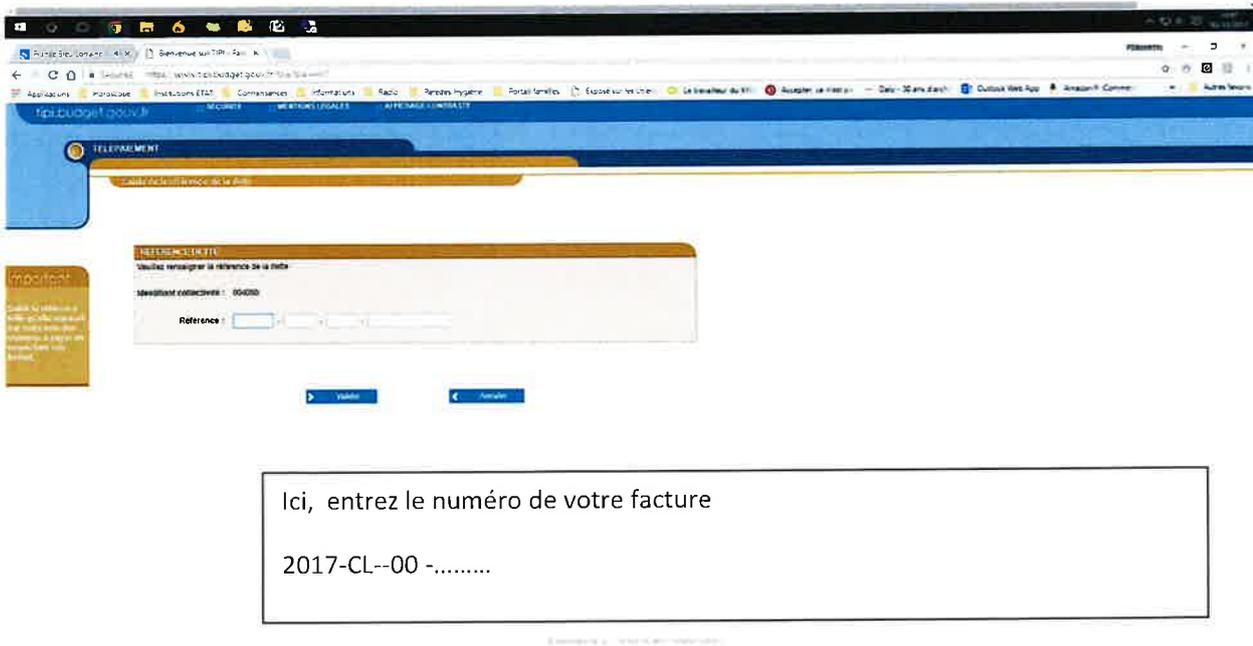




Sur cette page du Ministère des Finances, cliquez sur « Accéder au Paiement »



Le code collectivité est 4060
Vous le trouverez sur votre facture



Ici, entrez le numéro de votre facture
2017-CL--00 -.....

Après il s'agit d'un paiement en ligne classique, avec numéro de carte bancaire et cryptogramme